

> Médecins omnipraticiens

Patients vulnérables hors GAMF inscrits collectivement

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et votre fédération ont convenu de l'Amendement n° 210.

La [Lettre d'entente n° 393 concernant la clientèle en attente au Guichet d'accès à un médecin de famille ainsi que les patients vulnérables hors GAMF identifiés](#) est modifiée. Les patients vulnérables identifiés par le MSSS peuvent être inscrits collectivement bien qu'ils ne figurent pas sur la liste d'attente du Guichet d'accès à un médecin de famille.

Si votre groupe souhaite prendre en charge collectivement un plus grand nombre de patients, la procédure demeure la même. Votre groupe doit d'abord apporter une modification à votre contrat d'engagement auprès de votre département territorial de médecine de famille (DTMF). Lorsque l'engagement est conclu, le médecin responsable doit adresser une demande à votre Guichet d'accès pour la clientèle orpheline (GACO) afin d'enclencher l'inscription collective selon le nombre de patients prévu à votre engagement.

Pour plus de détails sur l'inscription collective, consultez la page [Inscription d'un groupe de patients auprès d'un groupe de médecins](#).

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec	418 780-4208
Montréal	514 687-3612
Ailleurs au Québec	1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)